



## Réévaluation de pension alimentaire

Par **Lili57**, le **28/03/2019** à **00:11**

Bonjour

Je suis séparé de mon conjoint

Nous étions ni mariés et ni pacsés

Il me verse une pension alimentaire

Pour notre fils.

Depuis la date du jugement sa

Situation a changé il vit en

Couple et s'est pacé, donc il y a

UN revenu de plus donc charge

Divisée par 2, est-ce que les

Ressources de sa compagne

Sont prises en compte?

Puis-je faire une demande au JAF

Pour une réévaluation de Pension

Alimentaire suite au changement

De situation de mon ex conjoint

Merci de votre réponse

Cordialement.

Par **morobar**, le **28/03/2019** à **09:53**

Bonjour,

Vous pouvez toujours demander une réévaluation de pension alimentaire, et votre ex conjoint peut aussi prétendre la même chose puisqu'il a une charge supplémentaire sa conjointe

pacsé n'ayant que peu de revenus.